T.L.C. - Activité Randonnées Journée du mardi 5 décembre 2023

Autour de Fosses (95470)

- <u>Le matin</u>
 Des Etangs de Comelle (Coye-la-Forêt) jusqu'à Fosses (Randonnée Longue)
 ou petite boucle au nord de Fosses (Randonnée Courte)
- A midi Déjeuner au Centre Social Agora à Fosses
- <u>L'après-midi</u>
 Promenades autour du Lac Bleu dans la Forêt Domaniale de Carnelle (Saint-Martin-du-Tertre) pour tous les randonneurs

Fiche d'identité de Fosses

Fosses est une commune française située dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France.

Ses habitants sont appelés les Fossatussiens. Fosses est une ville périurbaine située en plaine de France, à 30 km environ au Nord-Est de Paris. Elle est coupée en deux parties : Fosses-Village et le reste de la ville, beaucoup plus récent (Plateau et la Cabine). La commune qui s'est fortement développée au début des années 70 compte aujourd'hui près de 10 000 habitants.

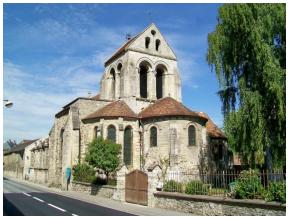
L'Ysieux, petit affluent de l'Oise et donc sous-affluent de la Seine, de 12 kilomètres de longueur y prend sa source.

Monuments remarquables de Fosses

Fosses compte un monument historique sur son territoire, située dans la partie de Fosses dénommée Fosses-Village : l'Église Saint-Étienne, Grande-Rue, (classée monument historique par arrêté du 18 mars 1913). Elle a été édifiée pendant deux campagnes de construction, dont la première entre 1170 et 1200 porte sur le chœur, le croisillon nord, l'absidiole nord, la nef et les deux bas-côtés. Ces derniers ont cependant été reconstruits au XVIème siècle. Le croisillon sud et la chapelle de la Vierge ont été ajoutées pendant la seconde campagne vers 1230 / 1240 environ, et présentent ainsi des différences par rapport à leurs homologues au nord. L'ensemble est de style gothique primitif, comme l'indiquent le remarquable clocher et la sculpture des chapiteaux, qui sont de belle facture et représentent de façon assez naturaliste quelques éléments de la flore locale.

Le logis de l'ancienne ferme Delambre à côté du portail de l'église Saint-Étienne est également digne d'intérêt : Les façades simples sont en pierres brutes sans décoration aucune. Derrière le bâtiment, des fouilles archéologiques sont menées depuis 1991 et ont mis au jour d'éloquents vestiges d'une riche activité potière, du IXème au XXVIIème siècle.







Eglise Saint-Etienne et Ferme Delambre

Forêt de Carnelle : Ses étangs et La Pierre Turquaise







Située à 25 km au nord de Paris, à côté du village de Saint-Martin-du-Tertre la forêt de Carnelle est l'une des trois principales forêts domaniales du Val-d'Oise, avec Montmorency et L'Isle-Adam. D'une superficie de 975 hectares, elle est gérée par l'Office national des forêts et fait partie du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Cette majestueuse forêt de Châtaigniers, Chênes (sessile et pédonculé) et Hêtre s'étend sur une butte de 210 mètres d'altitude qui domine tout le département. Que vous vous baladiez au nord ou au sud de ce massif, vous ne retrouverez jamais le même paysage, tant il est riche d'une grande diversité d'essences forestières et d'endroits bucoliques tels que le Lac Bleu et le Petit Etang.

La forêt de Carnelle abrite des éléments historiques et remarquables, tels que la Pierre Turquaise ou Turquoise, allée couverte datée du IIIème millénaire avant J.C. Cet ensemble mégalithique est connu comme le plus important monument préhistorique d'Île-de-France.

La Pierre Turquaise est la plus vaste et la plus célèbre de toutes les allées couvertes de la région parisienne, devenue l'archétype des sépultures associées à la culture Seine-Oise-Marne.

Le monument s'élève dans une petite clairière du lot 63 de la forêt de Carnelle, à 110 m d'altitude, sur le coteau du ru de Presles, à 2 km au sud-est du centre du bourg de Presles, 2,5 km à l'ouest de celui de Saint-Martin-du-Tertre. Le GR 1 passe à proximité du site.

L'origine du nom de Turquoise ou Turquaise est inconnue, mais ce dernier terme peut faire référence aux Turcs, assimilés ici aux païens et infidèles, une association parfois effectuée pour les sites antiques.

L'allée couverte mesure plus de 12 m de long pour environ 2,50 m de large en moyenne et une hauteur de 2,20 m. La chambre mesure 10,60 m de long sur 2,45 m de largeur et 1,90 m de hauteur. Elle est délimitée par une dalle de chevet et quatre orthostates (piliers en forme de pierre plates dressées) sur chaque côté. L'ensemble est recouvert de 4 dalles de couverture, dont une est fendue en trois parties.

Après avoir, dans le passé, servi de chenil et d'abri de chasse, sa protection au titre des monuments historiques est décidée en 1874, confirmée en 1887 et 1908. Vers la fin de 1922, une partie de la table de couverture et le linteau de l'entrée s'effondrent. E. Giraud en entreprend une première restauration en 1930, restauration insuffisante puisqu'un nouvel effondrement se produisit. C'est à l'occasion de la deuxième restauration qui n'intervient qu'en 1969 que des sculptures sont découvertes sur le linteau.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1985, le site est victime d'un attentat à l'explosif jamais revendiqué, qui l'endommage fortement, pulvérisant le linteau et soulevant plusieurs tables de couverture qui en retombant ont endommagé les orthostates. L'édifice est restauré par les Monuments Historiques, mais, pour des raisons de sécurité, l'intérieur de l'allée couverte a été remblayé.

Notre journée et nos randonnées

Départ de Montreuil à 8 heures

Le trajet du car se fait en deux étapes :

La 1ère nous conduit en bordure sud de la forêt de Chantilly au « Carrefour de la Table de Mongrésin »,

arrivée sans doute un peu avant 9,00h ; là, les participants à la randonnée longue descendent.

La 2ème étape conduit le reste des randonneurs jusqu'au centré ville de Fosses sur le parking de la piscine qui jouxte le Centre Social Agora où nous déjeunons en fin de matinée. Les participants à la randonnée courte descendent et le car stationne à cet endroit jusqu'à la fin de notre repas.

Randonnées du matin

Randonnée courte : Parcours Open Runner N° 17940965

Longueur 5,26Km; D+ 27m; D- 31m

Randonnée l'Ongue : Parcours Open Runner N° 17940895

Longueur 9,40Km; D+ 98m; D- 44m

Les randonneurs de la randonnée courte quittent le car à Fosses sur le parking de la piscine. Pas besoin de prendre la clef pour la salle de déjeuner car le centre Agora reste ouvert au moment du déjeuner. La marche peut donc démarrer immédiatement. Le trajet consiste en une petite boucle d'environ 5Km sans dénivelé significatif qui conduit, au nord de Fosses, jusqu'à la lisière de la forêt de Coye avant de revenir au centre de Fosses.

La randonnée longue, partie du Carréfour de la Table de Mongrésin, prend la direction des étangs de Comelle. Après avoir longé brièvement la rive nord de l'Etang Chaperon, nous traversons les Etangs de Comelle avant de poursuivre en direction de Fosses; le sentier, rectiligne est faiblement mais continument ascendant; il traverse du nord au sud la quasi-totalité de la forêt de Coye (Coye-la-Forêt).

Déjeuner au Centre Social Agora

Chacun récupère son panier-repas dans le car. La salle est à proximité de point de stationnement du car : 1, rue Fernand Picquette. Cette salle nous est proposée cette année en remplacement de la salle Delambre située à Fosses-Village.

Après le déjeuner, tous les randonneurs remontent dans le car

Randonnées de l'après-midi

Randonnée courte : Parcours Open Runner N° 17941440

Longueur 5,03Km; D+ 83m; D- 82m

Randonnée l'ongue : Parcours Open Runner N° 18024604

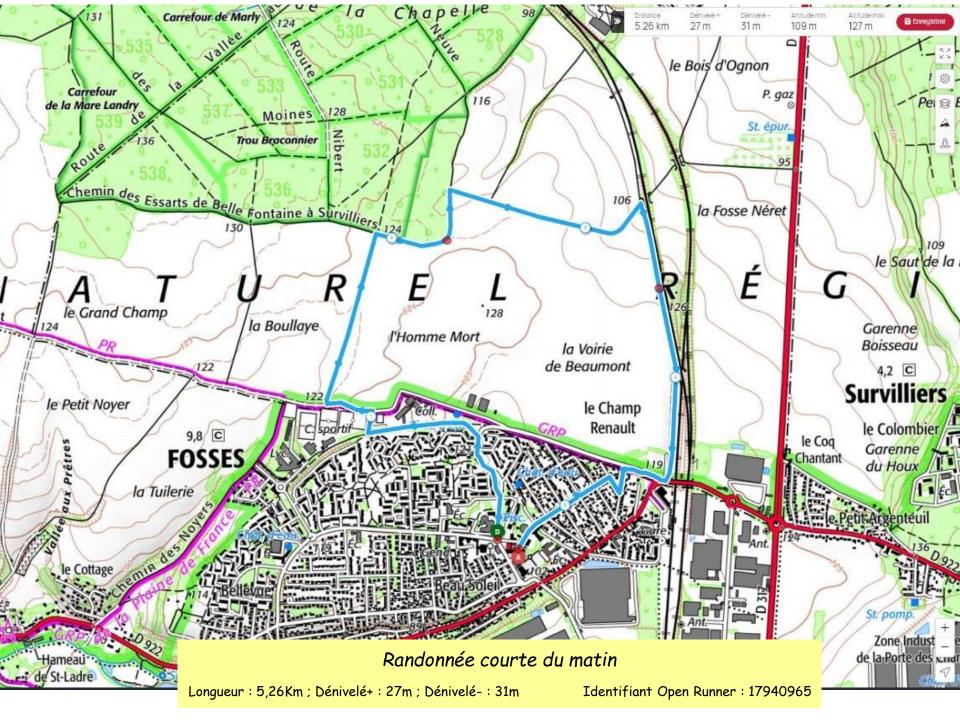
Longueur 7,69Km; D+ 140m; D- 141m

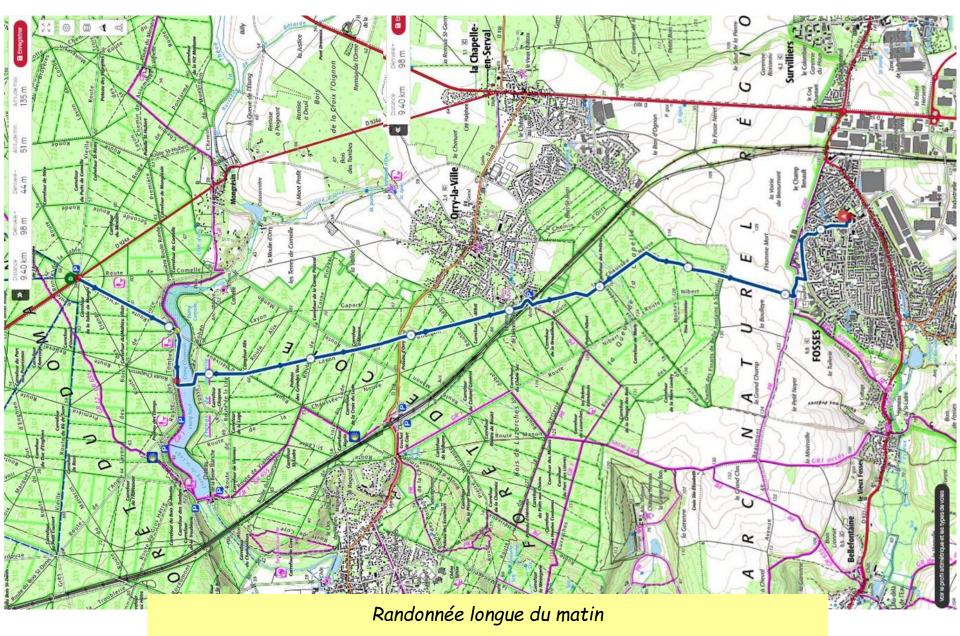
Le car prend la route de Beaumont-sur-Oise, et dépose tous les randonneurs au parking du Lac Bleu en forêt de Carnelle.

La randonnée courte débute par une longue allée (GR1), rectiligne, plein sud en direction de la Pierre Turquaise, principale curiosité de la forêt de Carnelle. Le retour, par la route de la Pierre Turquaise, ramène au Petit Etang et au Lac Bleu dont on longe les rives nord jusqu'au parking où stationne le car.

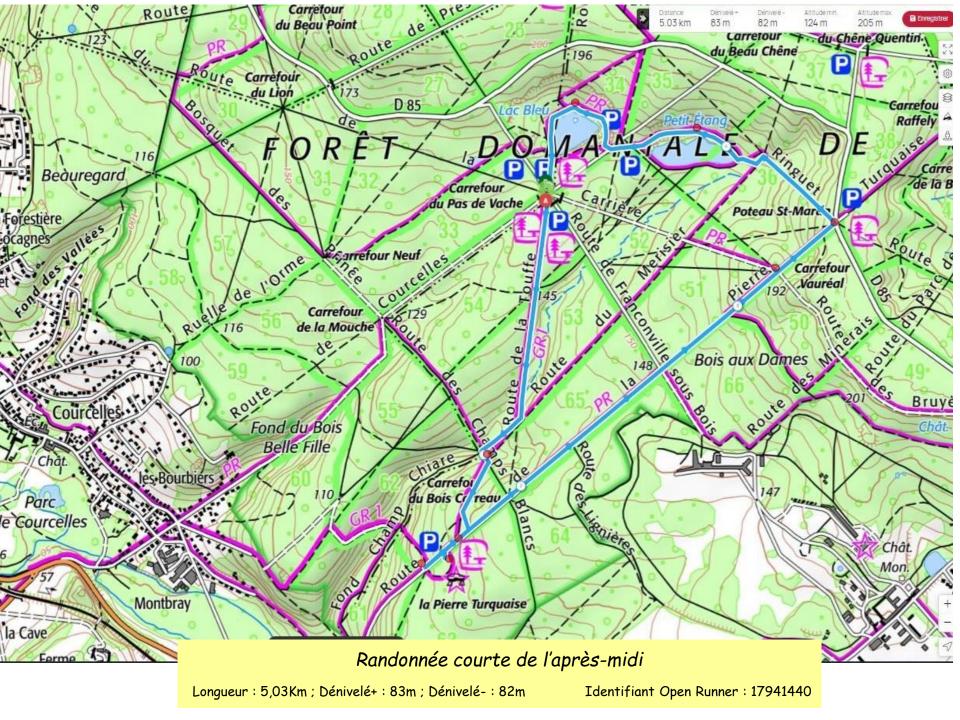
La randonnée longue comporte une large partie identique à la randonnée courte, mais nous faisons le trajet en sens inverse jusqu'à la Pierre Turquaise. Le chemin de retour au parking est moins direct que l'allée empruntée par la randonnée courte et un peu plus long afin de mériter l'appellation « Rando Longue »!

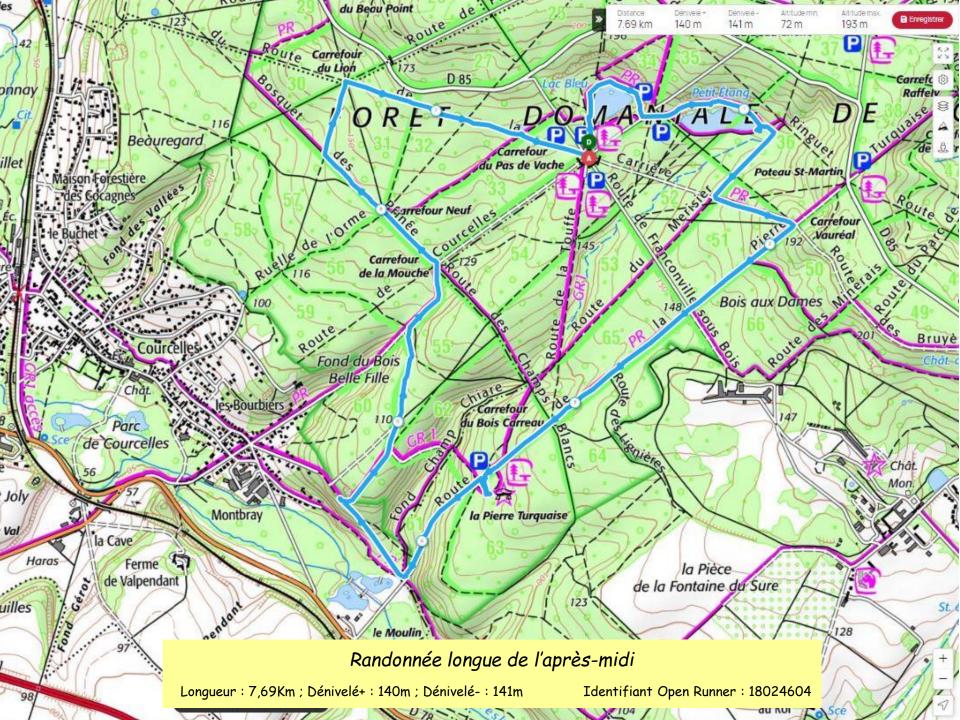
Retour au car qui nous attend au parking, et retour à Montreuil.





Longueur : 9,40Km ; Dénivelé+ : 98m ; Dénivelé- : 44m Identifiant Open Runner : 17940895





Chauffeur du Car

FICHE RANDONNEE

En date du	5 décembre 2023	
Lieu	95470 FOSSES	Mairie
Responsable	Bernard SIGROS	06 16 13 18 31
Meneur Rando Longue	Bernard SIGROS	06 16 13 18 31
Meneur Rando Courte	Jean-Claude PLARD	06 28 40 29 98
Chauffeur du car		

	Lieu	Distance ou Heure	Objet
Départ	21, avenue Walwein (Ecole Diderot) 93100 Montreuil	8h00	Accueil des randonneurs
Étape 1	De Montreuil à 60500 Coye-la-Forêt, au lieu-dit « Carrefour de la Table de Mongrésin » GPS : 48.16664, 2.50874	39,6Km	Arrivée vers 9h00 si la circulation est normale. A l'étape, dépose des participants à la randonnée longue. La randonnée courte reste dans la car pour le trajet suivant.
Étape 2	De Coye-la-Forêt à la Mairie de 95470 Fosses. GPS: 48.09880, 2.51569 Le lieu de dépose et de stationnement du car est le parking situé devant la Piscine, rue Ferdinand Picquette	9,9Km	Dépose des participants à la randonnée courte. Le car stationne jusqu'au retour des randonneurs qui récupèrent leurs sacs à pique-nique en fin de matinée. Puis le car stationne jusqu'à la fin du déjeuner (environ 13h00). Tous les randonneurs remontent dans le car.
Étape 3	De Fosses à 95270 Presles, Rond-point de la Forêt (Parking du Lac Bleu). GPS: 48.11761, 2.31816 Il est préférable de venir de Fosses par la D922 jusqu'à Beaumont-sur-Oise puis de suivre la D85 en direction de Saint-Martin-du-Tertre, et ainsi n'avoir qu'à tourner à gauche pour prendre la petite route d'accès au parking et éviter ainsi des manœuvres délicates.	25,3Km	Tous les randonneurs descendent du car. L'aire de parking permet de faire facilement demi-tour. Le car stationne en attendant le retour de tous les randonneurs, vers 16h45.
Étape 4	Retour à Montreuil.	44,6Km	Tous les randonneurs remontent dans le car. Départ du parking du Lac Bleu à 17h00 au plus tard.
Arrivée	21, avenue Walwein (Ecole Diderot) 93100 Montreuil	Retour vers 18h	Dépose de tous les randonneurs

VILLE DE FOSSES

Acte certifié exécutoire après avoir été transmis au représentant

de l'état le : NT. Publié le : 29

Notifié le : 20 11 2002 Le Maire, Pierre BARROS



ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PARKING RUE F PICOUETTE (DEVANT LA PISCINE)

Le Maire de FOSSES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18, L 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2.

Vu le Code de la route.

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié par les arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la délibération du conseil municipal CM2012/JUIN n°10 en date du 20 juin 2012 et la délibération du conseil municipal CM2013/JUIN n°1 en date du 26 juin 2013 fixant les tarifs des redevances d'occupation privative du domaine public communal :

Considérant la demande d'occupation du domaine public en date du 21 novembre 2023 de l'Association TLC de MONTREUIL pour le stationnement d'un bus pour la sortie de randonneurs le 5 décembre 2023 ;

Considérant que le 5 décembre 2023, l'Association TLC de MONTREUIL entreprend le stationnement d'un bus dans le cadre d'une sortie de randonneurs ; il est nécessaire de réserver le stationnement sur l'emplacement réservé aux bus sur le parking situé devant la piscine - rue Fernand Picquette ;

Considérant la configuration du site et la nécessité de stationner au plus près les engins de levage nécessaires au bon déroulement de cette prestation

Considérant qu'il convient de préserver la sécurité des usagers, des riverains et des biens ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité des piétons

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation des piétons pendant toute la durée de la sécurisation du site ;

Considérant qu'il convient de préserver les impératifs de circulation et de sécurité publique pendant la durée la sécurisation du site :

Considérant qu'il est impératif de laisser la libre circulation des véhicules et l'accessibilité des propriétés aux véhicules prioritaires et aux riverains ;

ARRETE N° 23/192

ARTICLE 1 – l'Association TLC de MONTREUIL est autorisée à occuper le domaine public le 5 décembre 2023 exclusivement pour le stationnement d'un bus dans le cadre d'une sortie de randonneurs sur le parking rue Fernand Picquette.

ARTICLE 2 - L'autorisation est consentie, pour le 5 décembre exclusivement.

ARTICLE 3 – Toutes dispositions seront prises par l'Association TLC de MONTREUIL afin d'assurer la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite circulant à proximité de cette zone.

ARTICLE 4 – L'accès aux propriétés riveraines ainsi que le passage des véhicules de secours, de sécurité et de collecte des déchets ménagers devront être maintenus en permanence. Il est indispensable de veiller à ne pas supprimer la visibilité des automobilistes.

Hôtel de Ville - 1, place du 19-Mars-1962 - B.P. 50036 - 95477 Fosses Cedex - Tél. : 01 34 47 40 40 - Télécopie : 01 34 47 40 48

Horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 - jeudi de 14h30 à 19h45

www.ville-fosses95.fr

ARTICLE 5 – Conformément aux délibérations du conseil municipal précitées et concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de chantier relevant de l'intérêt général, aucune redevance n'est exigée.

ARTICLE 6 – La signalisation verticale et horizontale conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié, sera implantée et visible des usagers.

ARTICLE 7 - Cette autorisation est délivrée à titre exceptionnelle.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 – Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325-12 et suivants du Code de la Route.

ARTICLE 9 – Le présent arrêté peut, sauf dispositions dérogatoires particulières, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification, pour les personnes intéressées ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté est transmise à

- la Police Municipale
- la Gendarmerie de Fosses.
- l'Association TLC de MONTREUIL
- 1 exemplaire est versé aux archives de la Commune.

Fait à Fosses, le 22 novembre 2023

Madame La Maire.

Jacqueline HAFSINGER

